

Le Rappel Général revit ! son dernier-né arrive avec beaucoup de retard et du coup souffre d'un certain embonpoint.

Cette naissance difficile n'est pourtant pas signe d'inactivité, mais témoignerait plutôt de la multiplicité des tâches auxquelles la Commission Centrale d'Arbitrage a dû s'employer.

Il devenait urgent de dynamiser notre action, afin de ne pas nous laisser dépasser par l'évolution de notre sport : nouvelles épreuves, exigences accrues des coureurs et des organisateurs, professionnalisation croissante, autant de raisons de réfléchir, de nous remettre en question et de lancer quelques chantiers essentiels.

La formation constitue l'un de nos piliers. Les efforts produits voici quelques années pour codifier le système de formation et harmoniser les contenus a porté ses fruits et nous dépassons aujourd'hui le millier d'arbitres possédant au moins la qualification régionale.

Mais quelques constats méritent réaction : celui, par exemple, d'un manque d'homogénéité de niveau des arbitres régionaux désireux d'accéder aux stages nationaux, d'où la mise en place d'un groupe de travail, conduit par Gilles SABIN, qui a présenté un plan d'action lors de la réunion des formateurs régionaux le 8 décembre dernier : trame de contenus homogènes, gamme de tests d'évaluation, programme de regroupements interrégionaux des formateurs.

En parallèle, une qualification nationale acquise n'est pas synonyme de compétence universelle. La régates bouge, les règles évoluent, et les arbitres doivent s'adapter. Sans perfectionnement, sans formations complémentaires et sans remise en question, pas de progrès possible.

La jauge a été reprise par Jean Luc Gauthier, qui a déjà su remettre un peu d'ordre dans les formations de jaugeurs régionaux entreprises voilà deux ans, qui aboutissent maintenant à des nominations et à une meilleure prise en compte des jaugeurs arbitres.

Le renouvellement des qualifications nationales termine cette année son premier cycle de quatre ans, avec l'application des quatre critères d'étude des dossiers (procédures administratives, volume d'arbitrage, (Suite en page 3)

Renouvellement de la Qualification d'Arbitre National

Conformément au chapitre 5 du Règlement de la Commission Centrale d'arbitrage, les arbitres nationaux sont nommés pour une période de quatre ans renouvelable.

Pour procéder au renouvellement des arbitres atteignant le terme de la période de 4 ans suivant leur nomination, la Commission Centrale d'Arbitrage étudie chaque dossier individuel en prenant en compte les critères listés ci-dessous.

1. CRITERES ADMINISTRATIFS

- Souscription annuelle à la licence FFV
- Envoi des comptes-rendus annuels d'activité
- Envoi régulier des comptes-rendus d'arbitrage après les épreuves
- Respect des procédures (désignations, évaluations des arbitres stagiaires...)
- Acceptation et signature du Code de

l'Arbitre

2. CRITERES D'ACTIVITE

- Présidence sur des épreuves :
 - Nationales ou internationales
 - Inter régionales majeures
 - Régionales
- Assesseur des épreuves majeures (nationales ou internationales)
- Direction de nombreuses épreuves régionales
- Implication dans l'organisation de l'arbitrage (dirigeant CCA, CRA, formation...)
- Participation à des colloques ou sessions de formation

3. CRITERES TECHNIQUES (QUALITE DE L'ARBITRAGE)

- Fautes graves d'arbitrage :
 - Fautes de procédure portant atteinte aux droits des concurrents
 - Utilisation outrancière de la qualité d'arbitre FFV
 - Falsification de documents d'arbitrage

(Suite en page 2)

Systeme de Désignation des Arbitres - 2002

Adopté par le Comité Directeur de la FFVoile le 20 octobre 2001

PHASE 1 : 1er au 15 décembre 2001

Désignation fédérale directe sur les épreuves de premier niveau (Championnats de France, Internationaux...) et sur certaines épreuves « sensibles ».

1. Liste des épreuves déterminées par la CCA
2. Sollicitation directe, par la CCA, des arbitres pressentis pour présider les comités
3. Engagement des arbitres sollicités
4. Inscription des arbitres désignés dans le calendrier général

PHASE 2 : 15 décembre 2001 au 15 janvier 2002

Désignation des arbitres sur toutes les épreuves du calendrier général qui comprend les régates de niveau inter régional (SIL) et supérieur (NAT et INT) ; Tous les présidents des comités de ces épreuves doivent posséder la qualification nationale (conformément à la réglementation technique de la FFV).

Procédure nouvelle : sur les épreuves non déjà pourvues en phase 1, les organisateurs et les arbitres prennent contact directement et soumettent leurs choix à la CCA qui entérine les désignations si les critères de qualification sont respectés.

1. Envoi du calendrier général (complété avec les désignations CCA de la phase1) à tous les arbitres nationaux
2. Envoi de la liste des arbitres nationaux à tous les organisateurs
3. Période de contact Arbitres / Organismes
4. Transmission des propositions à la CCA par les arbitres et par les organisateurs
5. Vérification des qualifications par la CCA
6. Confirmation des désignations

PHASE 3 : fin janvier 2002

Régulation destinée

- à aider certains arbitres sans affectation à officier sur des épreuves de niveau supérieur

(Suite en page 3)

Directives et Recommandations aux Arbitres

I - DIRECTIVES

Objet :

- Prescription de la FFVoile – RCV F2.1 (page 84 des RCV)
- Prescription de la FFVoile – RCV 65.2 (page 35 des RCV)

Pourquoi ces prescriptions ? Les délais prescrits par les RCV pour demander la copie d'une décision ou les documents nécessaires à un appel se traduisent fréquemment par des difficultés pour obtenir les dits documents. Soit parce que le jury est difficilement joignable une semaine après une épreuve, soit parce que le club ne peut retrouver les documents. Bon nombre d'appels sont ainsi retardés et certains même ne peuvent être jugés, faute des documents nécessaires.

Directive n°1

Dans la prescription à la RCV 65.2, remplacer « international » par « national ».

Les deux prescriptions (RCV F2.1 et RCV 65.2) s'appliquent aux épreuves de niveau national. La mention du niveau international dans la prescription à la RCV 65.2 est due à une malencontreuse erreur.

Directive n°2

Lors des épreuves nationales ou autres épreuves ainsi autorisées par la FFV, le président du jury devra afficher le texte des prescriptions mentionnées ci-dessus au tableau officiel d'information sous la forme d'un additif aux Instructions de course (voir texte ci dessous) et, en annonçant la décision, attirer l'attention des parties sur leur application.

Pourquoi cette directive ? Même si nul n'est censé ignorer la règle, peu de concurrents souhaitant faire appel iront éplucher le texte de la prescription en bas de la page 84 de ses RCV. Pourtant, le jury d'appel de la FFVoile devrait refuser tout appel qui n'a pas été annoncé conformément à la prescription. S'agissant d'une procédure restrictive touchant aux droits de recours des concurrents, il est essentiel de les informer clairement et explicitement de l'application de cette procédure.

Que signifie «et autres épreuves ainsi autorisées par la FFVoile » ? Il s'agit soit d'épreuves pour lesquelles la FFVoile a explicitement indiqué au jury que ces prescriptions s'appliqueront, soit d'épreuves multi-séries dont une partie est de niveau national (exemple Grand Prix de l'Armistice, Semaine de La Rochelle...). Dans ce cas, les prescriptions s'appliquent automatiquement à l'ensemble de l'épreuve.

Directive n°3

Le président du jury devra transmettre au Jury d'Appel de la FFVoile copie des intentions d'appel qui lui ont été remises conformément à la prescription.

IMPORTANT : Toute lettre d'un concurrent déclarant une intention d'appel doit être transmise au Jury d'Appel dans les meilleurs délais (FFVoile : fax : 01.47.04.90.12, Attn Corinne Aulnette) puisque ce document sera pris en compte pour juger la recevabilité de l'appel.

Directive n°4

Si un système de pénalités directes est utilisé en cas d'infraction à la règle 42, c'est

l'annexe N des RCV et non la RCV 67, qui doit s'appliquer. Dans ce cas, l'application de l'annexe N doit être mentionnée en annexe des IC.

Pourquoi cette directive ? L'intégration de cette nouvelle annexe N aux RCV permet désormais une application harmonisée des pénalités, avec des règles précises, contrairement à la RCV 67 qui conduit trop souvent à des abus.

Directive n°5

Pour les compétitions de voile légère, les comités de course doivent faire en sorte de ne plus avoir de bateaux sur l'eau après le coucher du soleil.

Directive n°6

Aucun départ ne doit être donné pour une flotte supérieure à 100 bateaux ou planches à voile. Si la flotte dépasse ce nombre, le comité de course doit envisager avec l'organisation toute solution technique permettant d'éviter de donner le départ dans ces conditions (poules, groupes, etc ...)

II - RECOMMANDATIONS

Recommandation n°1 – PROCEDURE A UTILISER PAR LES COMITES SUR LA LIGNE DE DEPART

Dans le cas où, après la fin d'une course, vous souhaitez attirer l'attention des concurrents sur le fait qu'une nouvelle procédure va commencer, vous pouvez utiliser l'aperçu. Un délai raisonnable (tel que prescrit dans les IC type de l'ISAF) de 4 minutes est souhaitable. Si la procédure s'applique à une séquence de courses (enchaînement des départs de plusieurs séries/classes), l'Aperçu sera envoyé seulement avant le début de la séquence.

Recommandation n°2 – Si le nombre de courses de la journée correspond au programme, aucun besoin de signaler à l'arrivée qu'une course ultérieure va être courue. Si le comité décide de ne pas faire courir la suite du programme de la journée, il utilisera les pavillons prévus dans « Signaux de course » pour renvoyer les concurrents à terre.

Recommandation n°3 – Pas d'utilisation du pavillon noir au premier départ, sauf cas exceptionnels

Recommandation n°4 – Utiliser deux bateaux comités pour donner le départ plutôt qu'un bateau et une bouée.

Recommandation n°5 – Il est possible de modifier le temps limite (de 30 minutes) pour finir une course.

Recommandation n°6 – L'heure limite d'affichage des modifications aux IC est souvent tardive par rapport au programme du jour. Il est recommandé d'afficher ces modifications dès que possible afin de ne pas bloquer les concurrents sur le site, par exemple dans le cas d'annulation des courses du jour.

La Commission centrale d'arbitrage tient à souligner le travail effectué par un de nos arbitres nationaux, Bernadette DELBART, qui publie son deuxième ouvrage de commentaires sur les Règles de course à la Voile.

Renouvellement....

(Suite de la Page 1)

- Fautes techniques d'arbitrage répétées :
 - Fautes de procédure
 - Décisions erronées
 - Mauvaise connaissance des règles
 -
- Echecs aux tests ou aux sessions de remise à niveau

4. CRITERES DE COMPORTEMENT

- Infraction(s) aux dispositions du Code de l'Arbitre
- Fautes graves de comportement

PROCEDURE :

Etude du dossier sur la période des quatre années passées, selon l'échelle suivante :

- **Critère 1 :**
 - Manquement majeur (défaut de licence, code de l'arbitre non signé)
 - Manquement répété induisant un défaut d'informations
 - Négligence(s)
- **Critère 2 :**
 - degré de participation nul ou très faible
 - degré de participation faible
 - degré de participation régulier ou élevé
- **Critère 3 :**
 - Fautes répétitives après remise à niveau
 - Fautes répétitives avant remise à niveau
 - Faute(s) occasionnelle(s)
 - Pas de faute constatée
- **Critère 4 :**
 - Comportement indigne ou inacceptable
 - Infraction(s) flagrante(s) ou répétée(s) au Code de l'Arbitre
 - Comportement discutable
 - Infraction occasionnelle au Code de l'Arbitre
 - Comportement satisfaisant

Après étude du dossier, la CCA pourra :

- Renouveler pour une période de quatre ans
- Conditionner le renouvellement à :
 - l'obtention d'informations complémentaires
 - la participation à une session de remise à niveau
 - le passage d'un test (théorique et/ou pratique)
 - l'engagement de l'arbitre à améliorer son comportement
- Suspendre temporairement le renouvellement de la qualification :
 - pour suivre un cursus de formation
 - dans l'attente d'un complément au dossier (test...)
- Refuser le renouvellement

NB : Dans certains cas graves relevant des critères 3 et 4, la CCA pourra être amenée à saisir le Président de la FFV pour prononcer une suspension de la qualification d'arbitre à titre conservatoire, avant l'expiration de la période de quatre ans.

Système de Désignation des Arbitres - 2002

(Suite de la Page 1)

- exceptionnellement, à aider certains organisateurs à trouver des arbitres
- à compléter les équipes d'arbitrage sur les épreuves majeures traitées en phase 1 (adjoints comités, assesseurs jury...)

1. Ouverture d'une bourse d'arbitrage sur le site internet FFVoile
2. Traitement au cas par cas des demandes émanant d'arbitres ou d'organisateur
3. Complément des désignations sur épreuves phase 1

PHASE 4 : début février 2002

Désignation par la CCA des délégués d'arbitrage sur certaines épreuves.

1. Sollicitation des arbitres / délégués d'arbitrage
2. Information aux organisateurs concernés

Renouvellement des Arbitres

AUBERT Corinne	Comite de course national	du 01/01/2002 au 31/12/2005
BORNES Jean-Claude	Juge National	du 01/01/2002 au 31/12/2005
FAGON Jean-Yves	Comite de course national	du 01/01/2002 au 31/12/2005
GARDAHAUT Jean	Juge National	n'a pas souhaité être renouvelé
LAMBALLE Philippe	Comite de course national	du 01/01/2002 au 31/12/2003
LE GOUIC Olivier	Comite de course national	renouvellement refusé
LE MADAGUR Jean-Pierre	Juge National	du 01/01/2002 au 31/12/2003
LINARES Christian	Juge National	du 01/01/2002 au 31/12/2005
MONET Pascal	Juge National	du 01/01/2002 au 31/12/2005
PORTE Bernard	Juge National	du 01/01/2002 au 31/12/2005
RISPE Christian	Juge National	renouvellement refusé
ROQUEBERT Bertrand	Juge National	du 01/01/2002 au 31/12/2005
VINCENT Jean-Louis	Juge National	du 01/01/2002 au 31/12/2005
VITELLI Marc	Juge National	renouvellement refusé
WENDLING Dominique	Comite de course national	du 01/01/2002 au 31/12/2005

Editorial

(Suite de la Page 1) qualité d'arbitrage et comportement) qui permet un rafraîchissement constant de nos listes.

La procédure des désignations pour 2002 est différente : prise en compte des épreuves interligues, renforcement de l'autorité fédérale sur les épreuves majeures, responsabilisation des clubs organisateurs, meilleure connaissance des conditions d'arbitrage, devraient résulter du nouveau système.

Enfin, nous nous efforçons d'exploiter au mieux les formes actuelles de communication : la page arbitrage du site de la FFVoile est riche et mise à jour régulièrement grâce aux efforts de Corinne et de Christine, et nous travaillons à la mise en place de pages interactives dont le premier pas sera une « bourse d'arbitrage » qui facilitera le contact entre arbitres et organisateurs.

Je vous souhaite à tous une très bonne année 2002, et je tiens à associer à ces vœux les familles des amis qui nous ont quitté dernièrement, Alain BASSET, Elias CARONIS, Jacques MARTIN, Jean MICHAUD, Maurice MONNIOT et Bernard POIRIER.

Le Président de la CCA
Christian PEYRAS

Les Stages Nationaux en 2002

Toutes les candidatures à des stages nationaux de formation doivent être transmises à la CCA (Corinne Aulnette : mail : corinne.aulnette@ffv.fr, téléphone : 01.44.05.81.12) par la Commission Régionale d'Arbitrage du candidat.

FORMATION INITIALE	COMITÉ DE COURSE 4 Stagiaires/stage	SNIM SN Marseille du 29/03 au 01/04	National Optimist ASN Quiberon du 06/07 au 13/07	National FC8 YC Port Leucate 27/10 au 03/11 (selon les besoins)	Inscriptions closes 4 semaines avant la date d'ouverture
	COMITÉ DE RÉCLAMATION 4 Stagiaires/stage	Chpt de France Espoirs CV Martigues du 17/08 au 23/08	Grand Prix de l'Armistice CV Bordeaux du 31/10 au 03/11		Inscriptions closes 4 semaines avant la date d'ouverture
	UMPIRING	Finale de la Coupe Armorica ENV Quiberon du 02/05 au 07/05	Antibes Cup CN Antibes du 10/06 au 18/06		Inscriptions closes 2 semaines avant la date d'ouverture
	JAUGE 5 Stagiaires/stage	CCEDHEC Les Sables d'Olenne du 06/04 au 13/04	Chpt de France Espoirs CV Martigues du 17/08 au 23/08	JAUGE Planches à Voile 8 Stagiaires/stage	Aloa, Mistral, Race B Formula Windsurfing ENV Quiberon les 13 et 14/04
	JUGE Freestyle et Vagues Funboard	Etude des figures sur vidéo et utilisation des grilles de notation Paris, Voile de France les 26/01 et 27 /01		Comité de Course Funboard 4 Stagiaires/stage	Chpt de France Espoir Funboard et Funkid Lieu à déterminer du 27/10 au 31/10
	STAGES DE FORMATION COMPLEMENTAIRE POUR LES ARBITRES NATIONAUX	Techniques de positionnement et communication Lieu et dates à déterminer en fct des candidatures	Comité de Course Formula Windsurfing Hyères du 22/02 au 24 /02	Jugement direct Support : 60' ORMA Port la Forêt du 02/04 au 05/04	Jaugeurs Nationaux Jaugeurs de Classe ENV Quiberon mi novembre

Les quatre stages ci-dessus s'adressent à des arbitres possédant déjà la qualification nationale, désireux de se perfectionner dans un pratique différente

LISTE DES ARBITRES DIRECTEURS DE STAGES ET EVALUATEURS

	Form. Directeur Stage CC	Evaluateur CC Phase 3	Evaluateur CC Phase 2	Form. Directeur Stage Juge	Evaluateur Juge Phase 2	Form. Directeur Stage MR	Evaluateur National MR	Formateur Evaluator N. FB	Evaluateur Nnal Jauge		Form. Directeur Stage CC	Evaluateur CC Phase 3	Evaluateur CC Phase 2	Form. Directeur Stage Juge	Evaluateur Juge Phase 2	Form. Directeur Stage MR	Evaluateur National MR	Form. Evaluator N. FB	Evaluateur Nnal Jauge	
ARDILEY Georges										MONIN Frédéric										
AUBERT Corinne										MONTMASSON Bernard										
AULNETTE Raymond										MOREL Olivier										
BACCHINI Henri										MOTHES MASSÉ J.Bertrand										
BARBIER Michel										PETIT Michel										
BARRAUD P. Charles										PEYRAS Christian										
BASTARD Paul										POIREY Thierry										
BELLAGUET Abel										RAOULT André										
BODOLEC Guénael										RICHOMME Bernard										
BONNEAU Bernard										ROGUET Franck										
BORNES J.Claude										ROHART Philippe										
BOSSE Gérard										ROUANE Serge										
BOUET Marc										ROUSSANGE Paul										
BOVYN Olivier										SABIN Gilles										
BRIAND Michel										SIMON Jacques										
BRU Philippe										TAFANI Sébastien										
BUJEAUD Alain										TISON Jean-Louis										
BUSSE Michel										TRAVERT J.Claude										
CARRE Bernard										VALLEGANT J.Paul										
CHENAIS Alain										van der HOUVEN Lionell										
COLLE Claude										VAVASSEUR Gilles										
CORNAND Georges										VELAY J.Pierre										
DELBART Bernadette										VIALET Michel										
DESTAILLEUR Patrick										VIDAL Claude										
DUVAL Bernard										VINCENT Jean-Louis										
FABRE Bernard										WENDLING Théo										
FAURE Philippe										ZAPPI Hugo										
FLAMME Didier																				
GAUMONT Christophe																				
GAUTHIER Jean-Luc																				
GIRARD Michel																				
GOMEZ Philippe																				
GOUJON Karim																				
GROSGOGEAT J.Pierre																				
GUERMOND Guy																				
HANNECART Denis																				
HELIAS Milig																				
LABOUE Jacques																				
LAFITTE Didier																				
LAURENT Marc																				
LEGLISE Yves																				
LEMAIRE Pierre																				
LOGETTE J.Claude																				
MACCARI Daniel																				
MANNESTATTER J. Pierre																				
MARIE Jean-Claude																				
MASSON Michel																				
MEYRAN Annie																				
MICHEL Philippe																				
MONET Pascal																				

Bilan Formation d'Arbitres 2001

ACTIONS POUR L'ACCES AUX QUALIFICATIONS NATIONALES

Les tableaux ci-après détaillent les actions 2001 de formation d'arbitres :

- Les stages nationaux de formation
- Les stages d'évaluation pratique sur épreuves
- La liste des qualifications délivrées en 2001

Les tableaux des stages nationaux et des nominations font apparaître, pour information, la ligue d'origine des arbitres.

STAGES NATIONAUX 2001

Qualification	Lieu	Dates	Nb	Ligue d'origine
Comité de Course	Maraselle	du 13/04 au 16/04	6	04; 05; 11; 11; 12; 20
	Brest	du 31/10 au 04/11	3	01; 08; 19
Juges	Brest	du 15/07 au 20/07	2	01; 05; 05
	Martigues	du 18/08 au 24/08	4	05; 09; 10; 17
	Maubuisson	du 01/11 au 04/11	2	08; 08
Funboard	Carnac	du 28/10 au 04/11	4	04; 05; 11; 11; 12; 20
	Urville	du 04/10 au 09/10	3	01; 08; 19
Jauge	ENV	du 16/11 au 18/11	12	
Umpires	ENV	du 03/05 au 08/05	5	04; 05; 05 12; 33
	Antibes	du 09/06 au 14/06	6	05; 07; 12; 12; 12; 12

EVALUATIONS EN PHASE PRATIQUE

Qualification	Evaluations 2001	Nb Stagiaires	Liste 2002
Evaluations juge	27	13	17
Evaluations comité	19	15	23
Evaluations umpire	8	6	16
Evaluations Jaugeurs	12	9	7
Evaluations funboard	7	8	7

Bilan des Nominations 2001

Qualification	Nb	Ligue d'origine
COMITE DE COURSE		
National	5	05; 05; 12; 27; 33
National Stagiaire	9	01; 04; 05; 08; 11; 11; 12; 19; 20
JUGE		
International	1	11
National	2	05; 12; 12
National Stagiaire	6	05; 05; 08; 08; 09; 20

ACTIONS DE FORMATION CONTINUE

Séminaire des arbitres nationaux 7 et 8 avril 2001 – PARIS

Participation : 130 arbitres nationaux

Travaux :

- Présentation des nouvelles Règles de course 2001-2004
- Atelier Instructions de course type
- Atelier Jauge
- Atelier Evolution de l'arbitrage
- Atelier Arbitrage direct
- Atelier Formation des arbitres

Réunion des formateurs des CRA 8 décembre – PARIS

Participation : 40 représentants

Présentation d'une stratégie de formation des arbitres régionaux visant à une harmonisation des niveaux :

- Contenus de formation
- Exemples de tests d'évaluation
- Stratégie de soutien par regroupements des formateurs régionaux

LES NOMINATIONS 2000

Comités de course Nationaux

Monniot Maurice Alpes Provence
Evrard Jean-Pierre Champ. Ardennes
Deroi Jérôme Nord Pas de Calais
Le Meillour Franck Bretagne
Le Marchand Hervé Ile de France
Prou Didier Poitou Charentes
La Piquonne Albert Martinique
Mothes Massé Jean-B Aquitaine

Juges Nationaux

Travert Jean Claude Basse Normandie
Martin Annick Bretagne
Peronneau Henri Côte d'Azur

Umpires Nationaux

Droual Laurent Ile de France
Pauthier Françoise Ile de France
Quénaon Hervé Bretagne

Comités de course Nationaux Stagiaires

Burillon Claude Côte d'Azur
Coveney John Côte d'Azur
Peronneau Henri Côte d'Azur
Roche Pierre Côte d'Azur
Rodet Philippe Bretagne
Journé Jean Bretagne

Juges Nationaux Stagiaires

Pauthier Founette Côte d'Azur
van der Houwen L Côte d'Azur
Le Lostec Bruno Bretagne
Laleu François Haute Normandie
Fabre Bernard LanguedocRoussillon
Deleglise Stéphane Nord Pas de Calais
Duhaze Chharles Haute Normandie
Huret Etienne Picardie
Bouyoukas J.Miltiade Côte d'Azur
Chauzit Catherine Alpes Provence
Moreau Etienne Pays de Loire
Beltran Louis Poitou Charentes

Umpires Nationaux Stagiaires

Audibert Hélène Corse
Cherbonel Jean Alpes Provence
Guillem Jean Côte d'Azur
Housset Henri Bretagne
Jossier Nicolas Basse Normandie
Krier Valérie Côte d'Azur
Labaied M.Paule Côte d'Azur
Morin Fabrice Basse Normandie
Pruvot Claire Basse Normandie

Questions Posées lors du Séminaire National des Arbitres des 7 et 8 Avril 2001

Maurice BOST : Transparence et alternance au niveau de la CCA

Des changements sont intervenus dans la constitution du bureau permanent de la CCA, dans un souci de renouvellement et d'alternance.

Pour ce qui concerne la transparence, chaque réunion de la CCA fait l'objet d'un compte-rendu, même s'il est parfois difficile de retranscrire toutes les discussions internes.

Michel GUILLEMETTE : Arbitrage épreuves corpo de niveau inférieur à national pour les personnes non licenciées

Le cas est prévu dans la convention avec la commission corpo : licence temporaire pour les épreuves de sélection, licence annuelle pour l'épreuve finale.

Laurent MASSON : accord règles AFF remplacées par règles Funboard ISAF, quelles règles appliquer ?

Les règles applicables seront, à terme, celles de l'IFCA (association reconnue par l'ISAF pour le funboard amateur) qui seront traduites et adoptées officiellement, les règles spécifiques aux professionnels faisant l'objet d'une annexe. Pour 2001, à titre transitoire dans l'attente de la parution des règles IFCA, les règles de course funboard de la FFV (édition 2001) seront appliquées aux Championnats de France (AFF et funboard espoirs).

Bernadette DELBART : pavillon rouge + ou - 6 mètres

Il semble inutile de surcharger la feuille de réclamation pour préciser la longueur des bateaux. Il appartiendra au jury de décider, en cas de doute, la règle applicable. Dans le cas des régates interséries avec des bateaux différents dont la longueur peut varier en deça et au delà de 6 mètres, il sera sage de préciser préalablement la règle applicable dans les IC.

Olivier MOREL : dates des IC type, modif. règlement technique FFV et à quelle date d'application.

Les IC type sont applicables, dans la mesure du possible, dès la mise en application des nouvelles RCV (2 mai 2001). Le règlement technique relatif à la publicité a été modifié en tout début d'année 2001 et a fait l'objet d'un document spécifique (Lettre de la Voile spéciale).

Nombre minimum de participants pour faire un classement dans une régate SL

Aucun règlement ne fixe ce nombre minimal, qui relève de l'autorité et de la décision de la ligue. Dans le cas où un nombre minimal est fixé, il doit être mentionné dans l'avis de course et/ou le règlement du championnat de ligue et dans les IC.

Plus de pavillon rouge, comment enregistrer les réclamations au bateau arrivée
Pas d'enregistrement au bateau d'arrivée, sauf mention particulière dans les IC (non recommandée).

FFV sur le site FFV

Deux aspects dans cette question :

- Bulletin d'inscription type reprenant, quelle que soit la régate, les mentions obligatoires telles que l'engagement de participation... : sera mis dès que possible sur le site.

- Bulletin d'inscription type reprenant avec exactitude les mentions à compléter et les champs à remplir pour une correspondance exacte avec les champs de traitement informatique des résultats : à étudier avec le secteur informatique.

Denis HANNECART : Docs arbitrage à mettre en format .rtf et non pdf sur le site FFV

Déjà demandé au service informatique. Sera fait dès que possible pour les documents que les utilisateurs peuvent être amenés à modifier.

Quid d'un avis de course type

L'avis de course type adapté aux nouvelles RCV est prêt et a été mis sur le site.

Patrick GERODIAS : Autorisation parentale pour les mineurs valable pour régate du jour ou à l'année

Etude effectuée par la Ligue Ile de France. Sera mise sur le site dès que possible.

Paul BASTARD : Licence et contrôle d'identité

Question transmise aux affaires générales FFV.

Jacques CAPULSINI : Licences de couleurs suivant les années

Question transmise aux affaires générales FFV.

Gérard SOMBARDIER : une jauge hors compétition est-elle couverte par rapport à l'assurance licence ?

Oui pour les garanties attachées à la licence.

Michel BUSSY : la licence à la journée donne-t-elle droit à une assurance

Oui, bien sûr avec certificat médical.

Guy BIARNES : Rôle du directeur de course
Le directeur de course n'est pas un arbitre mais est le délégué de l'organisateur.

La répartition des missions entre lui et le corps arbitral est précisée dans un document approuvé par le comité directeur de la FFV.

La FFV ne nomme pas les directeurs de course.

Abel BELLAGUET : élargement facteur de sécurité ou d'insécurité

La mise en place d'un élargement (ou d'un autre système de contrôle de sortie et de retour des bateaux) répond à un principe important de surveillance et démontre une volonté de vigilance. L'application du système doit être rigoureuse quand les conditions l'exigent, et ne doit surtout pas être banalisée comme une mesure « administrative » répressive.

Alain CHENAIS : Structuration formation

des arbitres au niveau régional

Réflexion sur le bénévolat des arbitres traité par l'atelier CRA du séminaire

Paul BASTARD : problème d'assurance et de responsabilité des arbitres sur l'eau - publication de textes sur la responsabilité

JP GROSGOGEAT : idem par rapport à la puissance des moteurs

Questions écrites JC Logette

* Il est maintenant interdit à un club de majorer les droits d'inscription pour un voilier qui a des sponsors personnels. Question retournée par les clubs : quelle mesure compensatoire est prévue par la FFVoile ?

Aucune.

*Un avis de course antérieur (qq mois), mais géant une régate programmée après le 2 mai ; il prévoit l'application des RCV 1997-2000. N'y a-t-il aucun problème pour appliquer RCV 2001-2004 ou faut-il par exemple faire signer un papier aux skippers ? ou autre chose ?

Un tel avis de course serait « illégal » puisque la date de mise en application des nouvelles RCV fait partie du chapitre « Introduction » des RCV, non modifiable.

Evolution des textes fédéraux, problème des références croisées non à jour, entraînant des incohérences

Les textes fédéraux sont normalement mis à jour régulièrement, en fonction des modifications des autres textes de référence.

Mise à jour des documents pédagogiques en fonction évolutions des règles

Sera faite dès que possible.

Possibilité pour les arbitres régionaux (jury) de se procurer les pochettes "bateaux" (gens OK pour payer).

Il sera demandé à Voile de France (filiale commerciale de la FFV, en charge des produits dérivés) d'étudier ce produit.

Saisie à la source (clubs) des déclarations de régates (format FFV, formulaire, procédure comme labels ...).

Doit être étudié avec le service « calendrier » de la FFV, l'action de la CCA s'inscrivant en aval de l'établissement du calendrier. Il est constaté que les renseignements portés au calendrier sont souvent insuffisants pour déterminer clairement les besoins d'arbitrage.

Essai de mise en œuvre d'aide électronique sur les voiliers en 2001 : équipement embarqué (concurrents, bateaux comités) de balises de positionnement permettant de déterminer les OCS sur une ligne de départ, ou de connaître les trajectoires des voiliers lors d'un incident entraînant une réclamation. Cela est à voir comme un outil d'aide aux comités, les arbitres ayant toujours leur place. Des contacts avec René Boulaire semblent en préciser la faisabilité, le problème du top sonore et du déclenchement du départ restant à voir (par rapport notamment à R26 des RCV) ;

Le principe de telles expéri-

(Suite en page 2)

Questions Posées lors du Séminaire National des Arbitres des 7 et 8 Avril 2001

(Suite de la Page 1) *mentations n'est pas rejeté a priori. Une grande prudence est cependant recommandée quant à leur validité réglementaire dès lors qu'elles seraient mises en œuvre sur une régate.*

- Fiabilité des voies d'accès au serveur FFV / commande licence par Minitel d'accès serveur FFV : prise de licence (ici, BNIG) => Coureur lésé (ordre passé 01.10) exclu d'un classement régate (22.10) alors qu'il était 2ème. Depuis, nombreuses "doléances" de clubs ou coureurs sur les délais. Il faudrait un élément type ou "État opération" genre "Accusé réception" de l'action, et qui soit consultable, ceci permettrait au moins d'assurer une connaissance de la prise en compte effective de la prise de licence (classique dans les applications informatiques)

Question transmise aux affaires générales.

Problèmes fréquents d'accès au serveur FFV, difficultés pour récupérer les fichiers (jugements d'appels, réglementations, pb lecture format "pdf" ...). Problème aussi : fraîcheur des mises à jour ! ..., il serait intéressant de pouvoir disposer d'une indication sur la dernière date de mise à jour du document avant d'avoir à le consulter pour savoir (coût en durée connexion)

Question transmise aux affaires générales et au service informatique de la FFV.

Quels sont les délais d'accès à une information après mise à jour ? Par exemple régates saisies en milieu de semaine "n", consultation lundi de la semaine "n+1", toujours l'ancien calendrier ! .. (vécu en mars 2001).

Question transmise au service informatique de la FFV.

Quid de la filière pour l'accès à la qualification d'arbitre international ?

La première démarche est d'adresser une demande écrite à la CCA. Les critères d'accès à la qualification sont fixés par l'ISAF dans ses « Regulations » et seront transmises aux candidats. Les critères préalables (réf. Règlement de formation de la CCA) sont en outre une bonne pratique préalable au niveau national, pendant au moins deux ans. Une bonne connaissance de l'Anglais reste un atout indispensable.

Quid de la filière jugeur national ? filière jugeur régional ? ? Où en est-on, d'une manière générale, dans la formation jugeur ? L'an dernier la Bretagne a pu après quelques déboires avoir un stage de formation dit "jugeur régional", 7 mois après, quid ? ? J'ai eu en tant que CRA une info de la classe 420 me disant que les personnes étaient nommées "jugeur classe 420" ! ... Bien, mais ce n'est pas ce qui était visé. Y a-t-il des évaluations prévues sur le terrain ? qui est habilité à évaluer ?

(Rejoint une question écrite de Guy Guermont)

Jean Luc Gauthier a été intégré à la CCA pour reprendre le dossier de la jauge. La première priorité est de permettre aux participants aux stages organisés en 2000 de finir leur formation de jugeurs régionaux.

Un groupe de travail s'est réuni pendant le séminaire pour avancer sur une présentation claire des qualifications et des statuts de jugeur.

- Quid de la filière formation arbitre de Funboard ? (hors passerelle CC-R vers CC-Fun). *Des stages nationaux sont organisés chaque année. Les difficultés rencontrées avec l'AFF ont sensiblement ralenti les actions de formation, qui sont reprises par un groupe coordonné par Didier Flamme.*

Instructions de course adaptées à l'arbitrage direct pour course en flotte. Notamment : pour les incidents hors chapitre 2 des RCV, éventuelles réclamations, problème possibilité d'appel ou non etc. ... Questions vers la CCA remontées par Hério Jean-Paul à l'occasion du "Buzz Tour" (pas de suite à ce jour). HJP prêt à apporter une contribution active (projet d'IC. Voir également les problèmes de formation des arbitres à ce type d'arbitrage).

Toute contribution à la proposition de textes adaptés à de nouvelles pratiques est la bienvenue. Une grande prudence est cependant recommandée quant à l'arbitrage direct en flotte, tant par sa difficulté de mise en œuvre qu'en raison des possibilités d'évolution consécutive du comportement des régatiers.

Qualification arbitrale nationale ; Quid de la notion "nombre de droits à l'erreur" entendue au Havre 2000 ?

Tout le monde peut commettre des erreurs, même un arbitre. Par contre, l'amélioration de la qualité des arbitres et leur choix sur les épreuves majeures doit tendre vers l'objectif « zéro erreur »

Arbitrage "double détente" Fabry JL s'interroge sur l'intérêt que pourrait présenter l'application, en France et sur les grandes épreuves, d'une pratique rencontrée à l'étranger : arbitrage à double détente. Un juge voit les réclamations, apprécie les incidents, indique aux parties leurs raisons ou torts respectifs, peut sanctionner. Les parties non satisfaites par la décision vont alors devant le Jury composé selon les règles ISAF. Voir peut-être des essais en Bretagne sur des épreuves Ligue ? Ce point intéresse les gens.

- Demander communication d'une copie des CR d'épreuves nationales se déroulant dans la CRA.

Faire parvenir aux CRA concernées, copie des comptes rendus d'épreuves établis sur les épreuves nationales

JC Logette : Quelle utilité de dire que certaines sous-commissions existent (genre sous-commission Formation) si on ne les réunit pas ?

Il n'existe pas de sous commission permanente, mais des groupes de travail réunis en fonction des besoins.

LES NOMINATIONS 2001

Comités de course Nationaux

Vachez Jean-Claude	Rhône Alpes
Cassagne M. Cécile	Midi Pyrénées
Berland André	Ile de France
San Nguyen Canh	Martinique
Cassagne Sébastien	Midi Pyrénées
Korhel Georges	Côte d'Azur
Burillon Claude	Côte d'Azur
Cali Charles	Nlle Calédonie
Cattier Denis	Rhône alpes
Guerin Frédéric	Bretagne
Journé Jean	Bretagne

Juges Nationaux

Bouyoukas J-Miltiade	Côte d'Azur
Le Lostec Bruno	Bretagne
Pauthier Françoise	Côte d'Azur

Umpires Nationaux

vanOverstraeten Axelle	Alpes Provence
vanOverstraeten Michel	Alpes Provence

Comités de course Nationaux Stagiaires

Douroux J-Marc	Alpes Provence
Genevet Daniel	Côte d'Azur
Gresser Gérard	Ile de France
Roger Gilbert	Basse Normandie
Toche Daniel	Alpes Provence
Toureaux guy	Bretagne
Desforges Roland	Poitou Charentes
Lenoir Jean-Claude	Nord Pas de Calais
Lhermitte J-Claude	Champagne Ardennes

Juges Nationaux Stagiaires

Petit Claude	Bretagne
Chapelle Patrick	Ile de France
Tison Jean-Louis	Aquitaine
Priol Georges	Bretagne
Langlois Jean-Claude	Poitou Charente
Salin François	Poitou Charente

Umpires Nationaux Stagiaires

Celier Bruno	Côte d'Azur
Gridel Thibaut	Bretagne
Monet Pascal	Rhône Alpes

Composition Définitive du Bureau Permanent de la Commission Centrale d'Arbitrage 2001 – 2002

Christian PEYRAS (Président)
 Bernard BONNEAU (CTN-Permanent FFV)
 Georges CORNAND (Gestion du corps arbitral)
 Didier FLAMME (CTN-Planches à voile et Funboard)
 Christophe GAUMONT (Formation)
 Jean-Luc GAUTHIER (Jauge)
 Annie MEYRAN (Formation)
 Thierry POIREY (Umpires)
 Gilles SABIN (CT FFV - Formation)
 Gilles VAVASSEUR (Habitable)
 Jean-Pierre VELAY (Rapports d'activité)

Correspondants :

- Georges ARDILEY
- Michel BARBIER
- Yves LEGLISE
- Daniel MACCARI
- Paul ROUSSANGE

« JE RECLAME »

Voilà donc lancé notre travail du soir, après que tous les acteurs du plan d'eau soient rentrés à terre, au bercailou au bar du club !

Hélas, combien de réclamations ont été rejetées pour de pas avoir su dire, dès l'infraction supposée enfreinte par un adversaire, ces 2 mots simples "je réclame" (ou "réclamation" ou « protest »). Combien de fois avez-vous entendu un jeune coureur vous répondre à la question :

- «As-tu informé le concurrent de ton intention de réclamer ? Quand? Comment ? »

- « Je lui ai dit "720" ou "fais ton 720" et comme il n'a pas fait son 720 alors : "je réclame"!!!

Ainsi pour avoir été mal informé ou pour ne pas avoir lu la règle 61-1(a) de l'ISAF, ce jeune coureur est remercié d'être venu au Jury, pour rien !

Comment lui faire comprendre qu'il commet une faute de procédure, d'autant plus grave que souvent, lorsque cela est prévu dans les I.C., il n'a pas donné à son adversaire l'opportunité de réparer sa faute.

On voit bien à sa tête qu'il est très déçu par le comportement rigoureux de ces grandes personnes, appelées juges, et il doit penser que c'est là « faire des histoires pour pas grand chose », en comparaison du préjudice qu'il a, peut-être, subi par la faute d'un concurrent.

L'application stricte des procédures est mal acceptée par ces jeunes concurrents et je pense qu'il ne faut pas hésiter à organiser, avant la première manche d'une épreuve une réunion des coureurs, avec leurs entraîneurs, afin d'expliquer l'importance du respect des procédures par toutes les parties.

Annie MEYRAN .

2001 a vu disparaître plusieurs de nos amis et collègues :

Alain BASSET, un des piliers de la formation des jeunes arbitres en Ligue Ile de France,

Elias CARONIS, incontournable au PC course de toutes les grandes épreuves, Semaine de Hyères, Jeux Olympiques. Il ne verra pas les Jeux Olympiques d'Athènes dont il devait organiser les épreuves de voile.

Jacques Martin, Finniste de toujours, fidèle et dévoué secrétaire du Jury d'Appel.

Jean MICHAUD, comité de course que l'on retrouvait dans toutes les épreuves scolaires et universitaires

Maurice MONNIOT, comité de course, toujours dévoué et serviable

Bernard POIRIER, l'homme de tous les jurys de Marseille et de la Méditerranée.

Ils nous manquent.

Les Statistiques Concernant les Désignations 2001

	Comité de course	Jury	Umpires	Jaugeurs	Etrangers	Total
Match Racing	74		216		30	320
Fun board	38	38		38		114
Voile légère	942	773		141	228	2084
Habitable	684	753		235	281	1953
VRC	32	32		14		78
Total	1770	1596	216	428	539	4549

